PWGSC TIMBER	GENERAL INSTRUCTIONS SECTION 01005
NL, VARIOUS LOCATIONS	PAGE 1
1. Scope .1	The work covered under this project consist of the furnishing of all plant, labour, equipment, hardware and materials, for the supply of treated and untreated dimension timber, complete in strict accordance with Specifications and subject to all terms and conditions of contract.
2. Description .1	The work will consist of but will not necessarily be limited to the following: 1 Supply, load, transport and off-loading of treated and untreated dimension timber to various locations in Newfoundland.
3. Call-up .1	Material lists will be developed by the departmental representative for each of the sites and materials will be supplied and delivered to the sites by the contractor on an as and when required basis.
4. Site of Work .1	Timber will be delivered to various locations in Newfoundland and Labrador.
5. Abbreviations .1	Following abbreviations of standard specifications have been used in this specification.
	CGSB - Canadian Government Specifications Board CSA - Canadian Standards Association NLGA - National Lumber Grades Authority ASTM - American Society for Testing and Materials
.2	Where these abbreviations and standards are used in this project, latest edition in effect on date of tender call will be considered as applicable.
5. Site Operations .1	Exercise care so as not to obstruct or damage public or private property in area. Do not interfere with normal day to day operations in progress at site.

PWGSC TIMBER NL, VARIOUS LOCA	TIONS	GENERAL INSTRUCTIONS SECTION 01005 PAGE 2
7. Protection	.1	Store all materials and equipment to be incorporated into work to prevent damage by any means.
	.2	Replace all materials damaged in transit to the satisfaction of and at no cost to the Departmental representative.
8. Taxes & Permits	.1	Pay applicable federal, provincial and municipal taxes.
9. Invoicing	.1	Contractor is required to notify departmental representative before consignment of each delivery.
	.2	Invoice must show: .1 Contract Number .2 Work Location .3 Description of Work .4 Project Number .5 Quantities broken down as per the Unit Price Table.
	.3	Contractor will provide the departmental representative with two (2) copies of the materials delivered to the site, for his review and signature. One (1) copy is to be retained by departmental representative.
	.4	In the event of a dispute, the contractor is to make any and all records available to the department to substantiate invoiced amounts.

PWGSC TIMBER

TESTING LABORATORY SERVICES

SECTION 01410

NL, VARIOUS LOCATIONS

PAGE 1

 Related 	. Rela	ated
-----------------------------	--------	------

Requirements

21 Particular requirements for inspection and testing to be carried out by testing laboratory designated by Engineer are specified under various sections.

2. Appointments and Payment

- .1 Engineer will appoint and pay for services of testing laboratory except for the following:
 - .1 Inspection and testing required by laws, ordinances, rules, regulations or orders of public authorities.
 - .2 Inspection and testing performed exclusively for Contractor's convenience.
 - .3 Tests specified to be carried out by contractor under the supervision of Engineer.
 - .4 Additional tests specified in paragraph 2.2
- .2 Where tests or inspections by designated testing laboratory reveal work not in accordance with contract requirements. Contractor shall pay costs for additional tests or inspections as Engineer may require to verify acceptability of corrected work.

3. Contractor's Responsibilities

- .1 Furnish labour and facilities to:
 - .1 Provide access to work to be inspected and tested.
 - .2 Facilitate inspections and tests.
 - .3 Make good work disturbed by inspection and testing.
 - .4 Notify Engineer sufficiently in advance of operations to allow for assignment of laboratory personnel and scheduling of tests.

PWGSC TIMBER NL, VARIOUS LOCATIONS	TESTING LABORATORY SERVICES		SECTION 01410	
			PAGE 2	
	.5	Where materials are speci- representative samples in testing laboratory.		
3. Contractor's Responsibilities (con't)	.6	Pay costs for uncovering that is covered before required is completed and approved	ired inspection or testing	

PWGSC TIMBER NL, VARIOUS LOCATI	ONS	STRUCTURAL TIMBER	SECTION HC02380 PAGE 1
PART 1 - GENERAL			
1.1 Description	.1	This section specifies requirements Structural Timber.	for supply and deliver
1.2 Related Work	.3	Wood Treatment	Section 06300
1.3 Protection	.1	Avoid dropping of treated timber a wood fibres.	and bruising or breaking
1.4 Delivery and	.2	Avoid breaking surfaces of treated ti	imber.
1.4 Delivery and Storage	.1	Store timber horizontally, evenly supermit air circulation when stored for	
	.2	When handling long timber, pro number of points, properly located excessive bending.	
	.3	Handle treated timber with hemp, n other approved means of support that	
	.4	Do not use sharp pointed tools to l timber so handled will be rejected.	handle treated timber.
1.5 Measurement	ž.		
of Payment	.1	Treated/Untreated Dimension Timb and untreated dimension timber will metre of timber, loaded, delivered locations in Newfoundland and Lapurposes, refer to categories as so Table	It be measured by the cu and off-loaded at vari abrador. For measurem
	.2	Treated Timber Piles and Poles - T piles and poles will be measured by loaded, delivered and off-loaded Newfoundland and Labrador. For m to categories in the Unit Price Table.	y the lineal metre of times at various locations neasurement purposed, resurrement purposed, resurrement purposed.

STRUCTURAL TIMBER

PAGE 2

1.5 Measurement of Payment (con't)

- .3 <u>Transportation</u>: All material will be F.O.B. To geographic areas within NL. Transportation costs will be calculated from the different geographic areas stated in the standing offer using the transportation cost as stated below:
- Transportation Cost: Transportation cost will be measured on the basis of the geographic areas stated in the standing offer. Any delivery outside the metro areas stated will also incur a per km rate listed within each of the geographic areas. Shipment going to Labrador may also incur ferry charges which will be stated separately on the invoice. Once timber has reached designated site, offloading operations and associated costs will be the responsibility of the supplier.

PART 2 - PRODUCTS

2.1 Timber Materials

.1 <u>Timber</u>: Use timber graded and stamped in accordance with applicable grading rules and standards of associations or agencies approved to grade lumber by Canadian Lumber Standards Administration Board of CSA.

.2 Species:

- .1 Softwoods: Hemlock or Douglas Fir.
- .2 <u>Hardwood</u>: Birch or Maple.
- .3 <u>Wood Decking</u>: Fir, Spruce or Eastern Hemlock.
- .4 <u>Utility Poles</u>: Red Pine, Southern Yellow Pine, Lodgepole Pine, Coastal Douglas Fir, conforming to CSA -O15-90.
- .5 <u>Utility Timbers</u>: Birch or Hemlock

.3 Grade: No. 1 Structural Grade.

.1 All poles shall be side marked as per Canadian Standards Association's standard CAN/CSA-O15-90, clause 5.5.2, with a die-stamped metal tag, recessed below the pole surface and located 1.8 metres above the ground line as defined in Table 1 of Canadian Standards Association's standard CAN/CSA-O80.8-97.

STRUCTURAL TIMBER

PAGE 3

.2 In addition to the side marking requirements as per Canadian Standards Association's standard CAN/CSA-O15-90, Clause 5.5.2, a three letter code representing the month of treatment shall be added to the die-stamped metal tag. The three letter code representing the month is shown in Table 1.

Jan	January	Jul	July
Feb	February	Aug	August
Mar	March	Spt	September
Apr	April	Oct	October
May	May	Nov	November
Jun	June	Dec	December

- .3 Pole butts shall be marked as per Canadian Standards Association's standard CAN/CSA-O15-90 Clause 5.5.1 with a tag indicating the Supplier's code or trademark, pole species, plant location and year treated, class and length of pole.
- .4 Grading Authority: NLGA
- .5 Preservative Treatment:
 - .1 Treat to CSA 080, for coastal waters and Section 06300.

 Timbers will be treated in the lengths required.

 unnecessary field cutting will not be permitted.

PART 3 - EXECUTION

- 3.1 Delivery
- .1 All materials will be delivered and off-loaded at various sites, Newfoundland and Labrador.
- .2 Delivery normally required within two (2) weeks from receipt of call-up. Occasionally delivery may be required within one week.

PWGSC TIMBER		SECTION 06300 WOOD TREATMENT
NL, VARIOUS LOCAT	TIONS	PAGE 1
PART 1 - GENERAL		
1.1 Description	.1	This section specifies requirements for preservative treatment by pressure impregnation to CSA O80.
1.2 Related Work	.1	Structural Timber: Section HC02380
1.3 Reference Standards	.1	CSA O80 - 97 Wood Preservation or most recent edition at time of tendering.
	.2	NLGA standard grading rules for Canadian Lumber 1980 edition or most recent at time of tendering.
	.3	CSA O15 - 90 Wood Utility Poles and Reinforcing Stubs or most recent edition at time of tendering.
1.4 Source Quality <u>Control</u>	\mathbf{A}_{z}	The Contractor shall submit for approval to the Departmental representative the name of the person or company from whom he intends to purchase timber for use under the contract and if treated, the location of the plant at which it is to be treated. This submission shall be within seven (7) days of award.
	.2	The Contractor shall give two (2) days notice in writing to the Departmental representative before any preservative treatment is done, naming the time and place of treatment. He shall facilitate the inspection of the process by the Departmental representative and, notwithstanding the Contractor's notice of treatment and whether or not the process is inspected by a representative of the Departmental representative at the time and place of treatment, the Departmental representative reserves the right to reject, at the point of delivery, any or all timber that does not meet the requirements of the specification.
	.3	Inspection and testing by the Departmental representative will not relieve the Contractor of contractual responsibility for quality control.

PWGSC			SECTION	ON 06300
TIMBER NL, VARIOUS LOCATI	ONG	WOOD TREATMENT		DACE
		1 %		PAGE 2
*	.4	Materials will be treated and supplied as pair sizes of each call-up.	per the le	engths and
1.5 Measurementfor Payment	.1	No measurement for payment shall be ma this section. Work under this section sl incidental to the work.	de for ite	ems under considered
PART 2 - PRODUCTS				
2.1 Preservative Treatments		Treat with CCA or ACA or pentachloron other approved treatment to CSA O80 M standard 080.18, Table 1 and its reference the following minimum assay retentions:	[1983, co	ommodity
			CCA	ACA
		Species	kg/m3	kg/m3
		Dimension Timber -Douglas Fir -Western/Eastern Hemlock -Birch/Maple	30 30 Treat	30 30 to refusal
		-Hemlock, Douglas Fir (Wood Decking)	24	24
3		Round Timber Piles		
		- Coast Douglas Fir - Red Pine	30	30
		- Jack Pine	30 30	30 30
		-Southern Yellow Pine	30	30
		Utililty Timber - Birch or Hemlock, Pre-cut and drilled to industry standards	6.4	n/a
		*Birch and Maple must be air-dried for six in weather protected environment or kiln	k (6) moi -dried.	nths

PWGSC TIMBER		WOOD TREATMENT	SECTIO	N 06300
NL, VARIOUS LOCATI	ONS	WOOD TREATMENT		PAGE 3
<u> </u>		Utility Poles	CCA	Penta
		- Coast Douglas Fir	9.6	7.2
		- Red Pine	9.6	6.4
		- Lodgepole Pine	9.6	9.6
		-Southern Yellow Pine	n/a	4.8
2.2 Materials .1 .2		Round Timber Piles: to CAN3-056 Piles with minimum butt size of 300 m related to length.		
		Round Timber Poles: to CSA O15 - 9 for bark removal. All standard utility is lengths of poles to be available. Trassay, penetrations and retentions for pCSA-O80.4-97.	ndustry cla	sses and
DADT 2. EVECUTION		18		
PART 3 - EXECUTION 3.1 Field Treatment	.1	Field treatment of timbers is prohibited.		
A Field Heatment	W=1	rield deathern of timbers is promoted.		
		.1 Handle pressure treated material will avoid damage which may material. Rejection of any dan result and replacement will be Contractor's expense.	expose unaged mate	Intreated
3.2 Field Quality	.1	Timbers which contain rot, splits exposion excessive wane, or timbers which cannot work so as to be structurally sound are u	t be fasten	ed in the
	.2	The Departmental representative reserve out field testing of treated timber for retention of preservative. Timber requirements of the specification may under the contract.	or penetrat	tion and

TPSGC BOIS D'ŒUVRE		SECTION 01005 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES
DIVERS ENDROITS (TNL.)		PAGE 1
1. Étendue des travaux	.1	Les travaux visés par le présent projet comprennent les installations, le matériel, les matériaux, la quincaillerie et la maind'œuvre nécessaires à la fourniture de bois d'échantillon traité et non traité, en stricte conformité avec le devis et conformément à toutes les modalités du contrat.
2. Description des travaux	.1	Les travaux comprendront, sans toutefois s'y limiter :
		.1 La fourniture, le chargement, le transport et le déchargement de bois d'échantillon traité et non traité à divers endroits, à Terre-Neuve-et-Labrador.
3. Commandes subséquentes	.1	Des listes de matériaux seront dressées par le représentant du Ministère pour chaque endroit et les matériaux seront fournis et livrés à ces endroits par l'entrepreneur au fur et à mesure des besoins.
4. Lieux des travaux	.1	Le bois d'œuvre sera livré à divers endroits, à Terre-Neuve-et- Labrador.
5. Abréviations	.1	Les abréviations des exigences normalisées suivantes sont utilisées dans le présent devis.
		ONGC – Office des normes générales du Canada CSA – Association canadienne de normalisation CNCS – Commission nationale de classification des sciages ASTM – American Society for Testing and Materials
	.2	Lorsque ces abréviations et ces normes sont utilisées dans le cadre du projet, la plus récente version en vigueur à la date de l'appel d'offres s'applique.
6. Activités sur les ileux	.1	Faire attention de ne pas obstruer ou endommager les propriétés publiques et privées avoisinantes. Ne pas entraver les activités normales en cours sur les lieux.
7. Protection	.1	Entreposer tous les matériaux et le matériel nécessaires à la réalisation du projet afin d'éviter tout dommage.
	.2	Remplacer tous les matériaux endommagés durant le transport à la satisfaction du représentant du Ministère et sans frais pour ce dernier.
8. Taxes et permis	.1	Payer les taxes fédérales, provinciales et municipales applicables.
9. Facturation	.1	L'entrepreneur doit aviser le représentant du Ministère avant chaque livraison.
	.2	La facture doit comprendre les renseignements suivants : 1. Numéro du contrat 2. Lieu des travaux 3. Description des travaux 4. Numéro du projet 5. Quantités ventilées selon le tableau des prix unitaires

TPSGC		SECTION 01005
BOIS D'ŒUVRE	INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	
DIVERS ENDROITS (TNL.)		PAGE 2

- .3 L'entrepreneur doit fournir au représentant du Ministère deux (2) exemplaires de la liste de matériaux livrés sur les lieux, aux fins d'examen et de signature. Un (1) exemplaire sera conservé par le représentant du Ministère.
- .4 En cas de litige, l'entrepreneur doit mettre tous les documents à la disposition du Ministère afin de justifier les montants facturés.

TPSGC BOIS D'ŒUVRE		SERVICES DE LABORATOIRES	ION 0141
DIVERS ENDROITS (TNL.)			PAGE
1. Exigences connexes	.1	Les exigences particulières d'inspection et de mise à l'e doivent être réalisées par le laboratoire d'essais désign l'ingénieur sont précisées dans diverses sections.	
2. Nominations et palement	.1	L'ingénieur déterminera et paiera les services d'essais laboratoire à l'exception de ce qui suit :	en
		.1 Les inspections et essais requis par les lois, orde règles, règlements ou autres des autorités public	onnances ques.
		.2 Les inspections et essais effectués exclusivement besoins de l'entrepreneur.	nt pour les
		.3 Les essais précisés qui doivent être effectués pa l'entrepreneur sous la surveillance de l'ingénieur	
		.4 Les essais additionnels précisés au paragraphe	2.2.
	.2	Lorsque les essais ou les inspections effectués par le la d'essais désigné indiquent que les travaux n'ont pas été en conformité avec les exigences, l'entrepreneur devra les coûts supplémentaires engagés par l'ingénieur pour et les inspections visant à vérifier l'acceptabilité des travcorrigés.	é e ffectué défrayer r les essa
3. Responsabilités de l'entrepreneur	.1	Fournir la main-d'œuvre et les installations permettant o	de :
т өни ергенеш		.1 Donner accès aux ouvrages à inspecter et à met l'essai.	ltre à
		.2 Faciliter les inspections et les essais.	
		.3 Remettre en état les ouvrages dérangés lors des inspections et des essais.	;
		.4 Informer l'ingénieur suffisamment à l'avance de le des opérations pour qu'il puisse prendre rendez- le personnel du laboratoire et établir le calendrier essais.	vous avec
		.5 Lorsque des matériaux doivent être mis à l'essai au laboratoire d'essais la quantité demandée d'é représentatifs.	
		6. Payer les coûts des travaux exécutés pour mettre découvert et remettre en état les ouvrages qui ét couverts avant que les inspections ou les essais soient effectués et approuvés par l'ingénieur.	taient

TPSGC BOIS D'ŒUVRE		SECTION HC02380 BOIS DE STRUCTURE
DIVERS ENDROITS (TNL.)		PAGE 1
PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS		
1.1 Description	.1	La présente section décrit les exigences visant la fourniture et la livraison de bois de structure.
1.2 Travaux connexes	.1	Traitement du bois : Section 06300
1.3 Protection	.1	Éviter d'échapper le bois d'œuvre traité et d'endommager ou de casser les fibres du bois.
	.2	Éviter de briser les surfaces du bois d'œuvre traité.
1.4 Livraison et entreposage	.1	Le bois d'œuvre doit être entreposé à l'horizontale et supporté de façon uniforme sur des piles à claire-voie pour permettre la circulation d'air lorsque le bois est entreposé pendant une longue période.
	.2	Durant la manutention, les pièces de bois longues doivent être supportées en un nombre suffisant de points répartis à intervalles appropriés, afin d'éviter tout dommage attribuable à une flexion excessive.
	.3	Pour la manutention du bois traité, utiliser des élingues faites de corde de chanvre, de manille ou de sisal, ou tout autre dispositif de fixation approuvé qui n'endommagera pas la surface du bois traité.
	.4	Ne pas utiliser d'outils tranchants et pointus pour manipuler le bois traité; cette méthode de manutention peut entraîner le refus du bois.
1.5 Mesure aux fins de palement	.1	Bois d'échantillon traité et non-traité: Le bois d'échantillon traité et non traité sera mesuré au mètre cube de bois chargé, livré et déchargé à divers endroits, à Terre-Neuve-et-Labrador. Aux fins de mesure, consulter les catégories indiquées dans le Tableau des prix unitaires.
	.2	Pieux et poteaux en bois traité: Les pieux et poteaux en bois traité seront mesurés au mètre linéaire de bois chargé, livré et déchargé à divers endroits, à Terre-Neuve-et-Labrador. Aux fins de mesure, consulter les catégories indiquées dans le Tableau des prix unitaires.
	.3	<u>Transport</u> : Tous les matériaux seront FAB destination dans les diverses zones géographiques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Les coûts de transport seront calculés depuis les diverses zones géographiques indiquées dans l'offre à commandes en fonction des coûts de transport décrits ci-dessous.
	.4	Coûts de transport: Les coûts de transport seront déterminés en fonction des zones géographiques indiquées dans l'offre à commandes. Un taux par kilomètre s'ajoutera pour toute livraison à l'extérieur des zones métropolitaines indiquées pour chaque zone géographique. Les livraisons au Labrador pourraient occasionner des frais de traversier, qui seront indiqués

BOIS DE STRUCTURE

PAGE 2

séparément sur la facture. Une fois que le bois d'œuvre aura atteint sa destination, les opérations de déchargement et les frais connexes seront assumés par le fournisseur.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 Bois d'œuvre

.1 Bois d'œuvre: Utiliser du bois classifié et estampillé conformément aux règlements et normes de classification applicables des associations ou agences homologuées pour la classification du bois par le Conseil d'accréditation de la Commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre de la CSA.

.2 Essences:

- .1 Bois de résineux : Pruche ou Douglas
- .2 Bois dur : Bouleau ou érable
- .3 Platelage: Sapin, épinette ou pruche de l'Est
- .4 <u>Poteaux pour services publics</u>: Pin rouge, pin des marais, pin tordu ou Douglas côtier, conformément à la norme CSA-O15-90.
- .5 <u>Bois d'œuvre pour services publics</u> : Bouleau ou pruche
- .3 Qualité : Qualité de structure n° 1.
 - .1 Tous les poteaux doivent être marqués sur le côté conformément à la norme CAN/CSA-O15-90, article 5.5.2, de l'Association canadienne de normalisation, à l'aide d'une étiquette métallique marquée au poinçon, encastrée dans le poteau et située à 1,8 mètre du niveau du sol, tel que l'indique le tableau 1 de la norme CAN/CSA-O80.8-97.
 - .2 En plus des exigences de marquage sur le côté, conformément à la norme CAN/CSA-O15-90, article 5.5.2, de l'Association canadienne de normalisation, un code de trois lettres représentant le mois du traitement doit être ajouté à l'étiquette métallique marquée au poinçon. Les codes de trois lettres représentant les mois sont indiqués au tableau 1.

Jan	Janvier	Jul	Juillet
Feb	Février	Auq	Août
Mar	Mars	Spt	Septembre
Apr	Avril	Oct	Octobre
May	Mai	Nov	Novembre
Jun	Juin	Dec	Décembre

.3 Le bout des poteaux doit porter une étiquette indiquant le code ou la marque de commerce du fournisseur, l'essence du poteau, l'emplacement de l'usine et l'année de traitement, ainsi que la catégorie et la longueur du poteau, conformément à la norme CAN/CSA-O15-90, article 5.5.1.

TPSGC		SECTION HC02380	
BOIS D'ŒUVRE	BOIS DE STRUCTURE		
DIVERS ENDROITS (TNL.)		PAGE 3	
		de l'Association canadienne de normalisation.	
	.4	Organisme de classification : CNCS	
	.5	<u>Traitement de préservation</u> :	
		.1 Traitement conforme à la norme CSA-O80, pour les eaux côtières, et à la section 06300. Le bois d'œuvre sera traité à la longueur requise. Le découpage inutile sur place sera interdit.	
PARTIE 3 – EXÉCUTION			
3.1 Livraison	.1	Tous les matériaux seront livrés et déchargés à divers endroits, à Terre-Neuve et Labrador.	
	.2	La livraison est habituellement requise dans les deux (2) semaines suivant la réception de la commande subséquente. À l'occasion, la livraison peut être requise dans une période d'une (1) semaine.	

TPSGC		SECTION 06300
BOIS D'ŒUVRE		TRAITEMENT DU BOIS
DIVERS ENDROITS (TNL.)		PAGE 1
PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS		
1.1 Description	.1	La présente section décrit les exigences relatives au traitement de préservation par imprégnation sous pression, conformément à la norme CSA-O80.
1.2 Travaux connexes	.1	Bois de structure : Section HC02380
1.3 Normes de référence	.1	Norme CSA-O80-97 <i>Préservation du bois</i> ou la plus récente version en vigueur au moment de l'appel d'offres.
	.2	Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien de la CNCS, 1980, ou la plus récente version en vigueur au moment de l'appel d'offres.
	.3	Norme CSA-O15-90 Poteaux et poteaux renforts en bois pour les services publics ou la plus récente version en vigueur au moment de l'appel d'offres.
1.4 Contrôle de la qualité à la source	.1	L'entrepreneur doit soumettre pour approbation au représentant du Ministère le nom de la personne (ou de l'entreprise) de qui il entend acheter le bois d'œuvre dans le cadre du contrat et, si le bois est traité, l'emplacement de l'usine où le bois sera traité. Ces renseignements doivent être soumis dans les sept (7) jours suivant l'attribution du contrat.
	.2	L'entrepreneur doit donner un préavis écrit de deux (2) jours au représentant du Ministère avant de procéder à tout traitement de préservation. L'entrepreneur doit indiquer le moment et l'endroit du traitement. Il doit faciliter le processus d'inspection par le représentant du Ministère et, malgré l'avis de traitement de l'entrepreneur et peu importe si le processus est inspecté ou non par un mandataire du représentant du Ministère au moment et à l'endroit du traitement, le représentant du Ministère se réserve le droit de rejeter, au lieu de livraison, une partie ou la totalité du bois d'œuvre qui ne respecte pas les exigences du devis.
S * 0	.3	L'inspection et les essais effectués par le représentant du Ministère ne dégagent pas l'entrepreneur de sa responsabilité contractuelle d'assurer le contrôle de la qualité.
	.4	Les matériaux seront traités et fournis selon les longueurs et les tailles indiquées dans chaque commande subséquente.
1.5 Mesure aux fins de palement	.1	Aucune mesure aux fins de paiement ne sera effectuée dans le cadre de la présente section. Le travail prévu par la présente section sera jugé accessoire aux travaux.
PARTIE 2 – PRODUITS		
2.1 Traitement de préservation	.1	Traiter à l'arséniate de cuivre ammoniacal (ACA), à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC), au pentachlorophénol ou à l'aide d'un autre produit de traitement approuvé, conformément à la norme CSA-O80 M1983, norme de traitement O80.18, tableau 1 et les

normes qui s'y rapportent, selon les valeurs de rétention minimales suivantes :

Essences	ACA kg/m³	ACC kg/m ³
Bois d'échantillon		
- Douglas	30	30
- Pruche de l'Est ou pruche occidentale	30	30
- Bouleau ou érable	Traiter ju	usqu'au refus
- Pruche, Douglas (platelage)	24	. 24
		100
Pieux en bois ronds		
- Douglas côtier	30	30
- Pin rouge	30	30
- Pin gris	30	30
- Pin des marais	30	30
Bois d'œuvre pour services pub - bouleau ou pruche, précoupé et percé selon les normes de l'industrie		s. o.

*Le bouleau et l'érable doivent être séchés à l'air pendant six (6) mois à l'abri des intempéries ou séchés au séchoir.

Essences	ACA	Pentachlorophénol
Poteaux pour services publics		
- Douglas côtier	9,6	7,2
- Pin rouge	9,6	6,4
- Pin tordu	9,6	9,6
- Pin des marais	S. O.	4.8

2.2 Matériaux

- .1 <u>Pieux en bois ronds</u>: Conformes à la norme CAN3-056 M79 pour les pieux nettoyés et écorcés, avec un bout d'au moins 300 mm et une pointe d'un diamètre variant en fonction de la longueur.
- .2 <u>Poteaux en bois ronds</u>: Conformes à la norme CSA-O15-97, mécaniquement écorcés. Toutes les catégories et les longueurs de poteau standard de l'industrie des services publics doivent être disponibles. Le traitement doit respecter les valeurs d'analyse, de pénétration et de rétention du tableau 1 de la norme CSA-O80.4-97.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 Traitement sur le terrain

- Le traitement du bois d'œuvre sur le terrain est interdit.
- .1 Manipuler les matériaux traités sous pression de manière à éviter tout dommage qui pourrait exposer des parties non traitées. Les matériaux endommagés pourraient être

TPSGC BOIS D'ŒUVRE		SECTION 06300 TRAITEMENT DU BOIS
DIVERS ENDROITS (TNL.)		PAGE 3
		rejetés et remplacés aux frais de l'entrepreneur.
3.2 Contrôle de la qualité sur le terrain	.1	Le bois d'œuvre pourri, les fentes qui exposent le bois non traité, une quantité excessive de flaches ou le bois d'œuvre qui ne peut être redressé de manière à être structurellement solide sont inacceptables.
	.2	Le représentant du Ministère se réserve le droit d'effectuer sur le terrain des essais de pénétration et de rétention des produits de préservation sur le bois d'œuvre traité. Le bois d'œuvre qui ne respecte pas les exigences du devis peut être rejeté en vertu du contrat.